

**FORMULAIRE D'ADHESION**

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site [www.cuu-mrfp.fr](http://www.cuu-mrfp.fr).

La structure mentionnée ci-après:

Nom	L'Autorail Limousin
Adresse	Espace Associatif Charles Silvestre 40 rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES
Forme juridique	Association loi 1901
Représentée par	Longequeue Jean Louis
En qualité de	Président
E-mail de contact	bessades@orange.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs<sup>1</sup>
- Entreprise ferroviaire (EF) autre<sup>2</sup>
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : AL
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 25 septembre 2018

Nom : LONGEQUEUE JL.

Signature :



Cachet de la structure

***l'autorail limousin***  
**40 rue Charles Silvestre**  
**87100 LIMOGES**

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail [contact@unecto.fr](mailto:contact@unecto.fr).  
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

<sup>1</sup> Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

<sup>2</sup> Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement